

Présents pour la Région : Mme Bru (vice-présidente), Mme Courio (Pôle Formation Initiale Apprentissage), et M. Descubes responsable technique mandaté par le Conseil Régional

Présents pour les OS : SNES-FSU (Patrick Lebrun), SUD Education (B.Desroche, M. Shonfeld), SE-UNSA (D. Cornet)

Cette compétence non obligatoire est assumée par la Région Auvergne et est un marqueur politique pour l'exécutif actuel selon la vice-présidente. Celui-ci a décidé le 10 février de revoir le dispositif « chèques livres » au profit de dotations financières attribuée aux lycées généraux, technologiques et professionnels du public et du privé. L'objectif officiel est de maintenir, garantir et pérenniser la gratuité des manuels et de respecter l'autonomie des enseignants sur les supports pédagogiques tout en développant le numérique. Sur ce point, de nombreux enseignants demandent ce passage au numérique, selon la Région. Il est indispensable de mettre en place un nouveau système de gestion des manuels scolaires car la Région a dénoncé le marché qui gèrait les « chèques livres ».

Il ne s'agit pas, selon la vice-présidente d'une question d'économie. Le coût annuel de cette mesure est actuellement de 2 800 000 €.

L'analyse du SNES : Même si nous sommes satisfaits que la gratuité soit maintenue, les conditions dans lesquelles s'organise ce nouveau système posent de nombreuses questions. En effet, le maintien du « chèques livres » permettrait de maintenir aussi bien que le nouveau système ce principe. Le respect du choix pédagogique des enseignants pour les manuels existait auparavant mais sera difficile à maintenir avec la création d'une plate-forme régionale d'achats de livres scolaires.

A notre question sur le bilan des expérimentations de manuels numériques menées dans certains lycées de notre académie, Mme Bru n'a pas été en mesure de nous répondre. Il aurait pourtant été intéressant d'avoir ces éléments qui semblent justifier en partie le choix de la Région.

La précipitation avec laquelle la Région a fait ce choix, sans consulter les personnels de terrain que sont les enseignants documentalistes, en dénonçant le contrat des « chèques livres » avant de construire une alternative crédible conduit à des solutions d'urgence qui ne seront pas viables à long terme.

La nouvelle gestion des livres pour la rentrée 2014 s'organise en 3 étapes, pour lesquelles aucun personnel de l'Education Nationale ne sera mis à contribution, sauf sur la base du volontariat. La Région va employer l'équivalent de 200 personnes à temps plein, répartis sur tous les lycées (publics et privés) de l'académie pour organiser la récupération des manuels, le stockage et la redistribution à la rentrée 2014, sur deux périodes d'un mois (juin-juillet et août-septembre).

- **Collecte des manuels scolaires** : La région va s'appuyer sur les Fédérations de Parents d'Elèves (FPE) pour récupérer les 15% de livres qu'ils gèrent depuis la gratuité des livres proposés par la Région et plus généralement sur leur expertise pour récupérer les 85% de livres détenus directement par les Parents.

La Région va envoyer, via les lycées, un courrier à tous les parents (2^{ndes}, 1^{ères} et Terminales) leur indiquant les modalités de récupération des livres (dates et lieux), sur la base de 150€ pour l'intégralité de la collection en bon état dans les lycées généraux et technologiques et 40€ dans les lycées professionnels. Seront exclus de la reprise les livres détériorés et les cahiers et manuels professionnels (lycées professionnels).

Après un bilan des stocks par lycée, la Région commandera les manuels scolaires manquants ou détériorés pour une livraison fin août !

- **Stockage** : Les manuels seront stockés dans les établissements exceptés pour 12 « très gros lycées » pour lesquels le stockage sera « externalisé », du fait du manque de place dans ces établissements..

- **Distribution** : Elle se fera après la rentrée scolaire, jusqu'au 8 ou 9 septembre, après exemplarisation qui se fera à partir du 18 août.

L'analyse du SNES : La Région n'a pas pu fournir une estimation du nombre de livres manquants et ne tolérera pas de retard dans le retour des manuels par les parents. Il y aura donc certainement des mauvaises surprises sur le

nombre de retours et des difficultés pour obtenir tous les livres pour la rentrée. La Région n'en disconvient pas mais considère que « ce sera à la marge ». Il ne semble pas que le temps consacré à l'exemplarisation ait été estimé à sa juste valeur.

Il aurait été plus judicieux de commencer par un niveau (2ndes), d'en faire un bilan et de l'étendre progressivement aux autres niveaux sur les rentrées suivantes.

Il faudra veiller à ce qu'aucun personnel de l'EN ne soit impliqué et ne voit sa charge de travail augmentée.

Propriété des livres : Contrairement à d'autres régions, la Région Auvergne a décidé de transférer la propriété des manuels scolaires aux lycées, ceux-ci recevront une dotation annuelle de 20€ par élève pour renouveler, compléter les collections de manuels. Sont exclus les cahiers et manuels professionnels (lycées professionnels).

Il est par ailleurs prévu une plateforme régionale pour centraliser les achats (nouveaux manuels, réassorts ou autres) qui selon la Région serait mise à disposition des gestionnaires de lycées. Ceux-ci auraient le choix entre cette plateforme et des librairies locales.

L'analyse du SNES : Outre que la dotation de 20€ par an et par élève est notoirement insuffisante pour renouveler et compléter les collections, elle ne permettra pas aux gestionnaires de choisir leur prestataire (plateforme, librairie) et les contraindra à se tourner vers la plateforme qui proposera de meilleurs prix du fait des volumes gérés. Il est donc nécessaire d'augmenter cette dotation pour permettre une réelle marge de manœuvre aux établissements. Cette plateforme risque fort, pour obtenir de meilleurs prix, de ne pas référencer tous les manuels et ainsi de restreindre le choix des enseignants.

Par ailleurs, les élèves de LP devront acheter à leurs frais, les cahiers professionnels qui auparavant étaient en partie pourvus par le « chèque livres ». Il est inacceptable que les élèves bien souvent les plus fragiles économiquement soient de fait exclus de cette mesure ! Il a été proposé par le responsable technique, que la « dotation 1^{er} équipement » allouée aux élèves de LP pour s'équiper en matériel technique soit étendue à l'achat de ces cahiers professionnels. Cette proposition, intéressante, doit s'accompagner d'une revalorisation conséquente de la prime pour ne pas demeurer qu'un effet d'annonce !

Coût de l'opération : Après quelques tergiversations, Mme Bru nous a donné le coût de l'opération. Pour l'année 2014-2015, le coût est estimé à 5 000 000€ et pour les années suivantes, à 800 000€, hors coût des personnels.

L'analyse du SNES : Contrairement à ce qu'affirmait Mme Bru, le coût est donc bien un élément de la décision brutale de la Région !

Dégâts collatéraux : Les librairies indépendantes vont voir se tarir une source de revenus qui permettaient à beaucoup de survivre, en particulier dans les petites villes comme Thiers, Ambert mais aussi dans des préfectures comme Le Puy ou Aurillac.

L'avenir : La Région réfléchira au cours de l'année scolaire 2014-2015 à « l'amélioration » du système expérimenté dès cette rentrée. Le SNES- FSU demandera à être auditionné lors de ce bilan.

Conclusion

Même s'il est nécessaire d'obtenir un moratoire pour améliorer ce projet, les conditions dans lesquelles s'est placé la Région empêche de fait tout retour en arrière. Le SNES-FSU continuera d'intervenir pour essayer de limiter les dégâts et les coûts pour les élèves et les personnels et va écrire à la région pour demander :

- des garanties sur la pérennisation de la gestion des manuels scolaires par des personnels de la Région pour leur restitution et la distribution.
- une augmentation de la dotation budgétaire annuelle des établissements pour le renouvellement ou le complément des collections de manuels, 20€ étant largement insuffisant.
- des moyens financiers attribués aux LP leur permettant d'acheter des cahiers professionnels pour leurs élèves.